



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 4824

Texte de la question

M. Jacky Darne attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème de l'indemnisation des titres russes. L'application du mémorandum franco-russe du 26 novembre 1996 a semble-t-il pris un retard important, alors que la Russie a déjà effectué 2 versements de 50 millions de dollars. Je lui demande de l'informer sur l'état d'avancement du dossier et sur les modalités de mise en place du recensement des titres, préalable nécessaire à toute indemnisation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'état d'avancement de la procédure d'indemnisation des titres d'emprunts russes. Par décret en date du 12 février dernier, le Gouvernement a institué une commission de suivi de l'accord franco-russe du 26 novembre 1996, présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat en service extraordinaire. Elle est chargée de proposer au Gouvernement, dans un premier temps, les modalités du recensement des porteurs de titres russes et des personnes physiques et morales spoliées pendant la Révolution russe ou dans les territoires administrés par l'URSS avant le 9 mai 1945. Dans un second temps, après examen des résultats du recensement des titres russes et des dossiers de spoliations, elle présentera des propositions concernant l'évaluation des titres et des biens spoliés, et les modalités de l'indemnisation. Le Gouvernement prendra ses décisions sur la base des propositions de la commission, celle-ci assurant ensuite le suivi de leur exécution. Durant les mois de septembre et octobre, la commission a auditionné les représentants de l'ensemble des associations de porteurs d'emprunts et de personnes spoliées, qui ont ainsi pu faire entendre leur point de vue, ainsi que les responsables des réseaux en mesure d'assurer l'opération de recensement sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement attache en effet la plus grande importance à ce que les travaux de cette commission se déroulent dans la transparence. Le rapport de la commission portant sur les modalités du recensement a été remis le 6 novembre 1997 au Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Jacky Darne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4824

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3478

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 27